

REGLEMENT TRAIL DU FORT BOYARD 2022

PARCOURS :

Course nature **chronométrée pour 3 parcours**, un mesurant **10 km** avec **50m+** de dénivelé environ, un deuxième mesurant **19 km** avec **100m+** de dénivelé environ et un troisième mesurant **28 km** avec **150m+** de dénivelé environ. A ces trois courses s'ajoute une **marche de 8 km** non chronométrée. Les parcours traversent la forêt domaniale de Boyardville, ainsi que la plage, et empruntent des tronçons de pistes cyclables. Ils sont fléchés à l'aide de rubalises et complétés parfois par un fléchage au sol.

DÉPARTS :

Au centre sportif départemental de Boyardville :

Route des Saumonards, 17190 Saint-Georges-d'Oléron :

Départ du 28km à 10H00 / Départ du 19km à 16H00 / Départ du 10km à 16h30

Départ de la marche à 16H45.

TARIFS & MODALITÉS D'INSCRIPTION :

8km Marche non chronométrée (lot aux 250 premiers inscrits) : 6€ jusqu'au 16 juillet

10km : 12€ jusqu'au 01 mars / 15€ jusqu'au 01 juin / 18€ jusqu'au 16 juillet

19km : 17€ jusqu'au 01 mars / 20€ jusqu'au 01 juin / 23€ jusqu'au 16 juillet

28km : 23€ jusqu'au 01 mars / 26€ jusqu'au 01 juin / 29€ jusqu'au 16 juillet

Inscription en ligne : www.trail-fortboyard.fr / www.couirencharentemaritime.fr / www.chrono-start.com

Inscription Bulletin : Chèque bancaire à l'ordre de : Athlétisme oléronais

A adresser avant le 9 Juillet 2022 à :

**- M Romain BOUFFIL - 1 impasse du verger-La Chevalerie -
17480 Le Château d'Oléron**

Seules seront prises en considération les inscriptions accompagnées de leurs droits d'engagements et une photocopie de la licence ou un **certificat médical** avec la mention : « **non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition** », datant de moins d'un an. La Course est autorisée à partir de 18 ans « révolus » le jour de la course. Les places sont limitées à 1550 participants au total. Les inscriptions seront possibles le jour de la course suivant les places restantes. Toutes les inscriptions seront closes deux heures avant le départ, soit le samedi 16 juillet 2021 à 14h00, excepté pour le 28 km les inscriptions seront closes la veille à 19H00.

RETRAIT DOSSARD :

Le retrait des dossards se fera au Centre sportif départemental de Boyardville, près de l'arche de départ à partir de 08h00 .

Merci de prévoir des épingles à nourrice pour accrocher votre dossard.

CHARTE COVID DU COUREUR : Toute inscription et participation à cette course entraîne l'acceptation et l'application des modalités de la charte COVID du coureur consultable sur le site internet :
www.trail-fortboyard.fr

SECURITE : Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée . Il est par ailleurs obligatoire de porter assistance à tout participant blessé.

En cas d'urgence contacter le 07.69.62.76.93

RAVITAILLEMENTS :

Pas de gobelet jetable sur le parcours.

Chaque coureur devra prévoir son propre contenant.

Trois Points sur le 28km, deux Points sur le 19km et un point sur le 10km + un ravitaillement commun à l'arrivée.

EXCLUSION DE L'EPREUVE : Aucun accompagnateur en VTT sur le circuit ne sera autorisé.

Merci de préserver le site et de ne pas jeter de débris (papiers , bouteilles, etc...) : Toute personne surprise en train de jeter des débris se verra disqualifiée de la course et encourra les éventuelles sanctions prévues par le règlement départemental.

Les chiens ne sont pas autorisés sur les parcours.

REMISE DES PRIX : La remise aura lieu à partir de 20H00 au Centre sportif départemental de Boyardville : **votre présence est obligatoire pour le retrait des lots** (Sous réserve de modifications liées au protocole "COVID").

RÉCOMPENSES : Seront récompensés les **3 premiers au scratch** : Homme et Femme (toutes catégories confondues).

Le premier par tranche d'âge, Homme et Femme :

18-30ans / 31-40ans / 41-50ans / 51-60ans / 61-70ans / 71-80ans / 81et +. Les récompenses ne sont pas cumulables.

Chaque participant recevra un lot.

RESULTATS: Ils seront visibles sur :

www.trail-fortboyard.fr / www.courrirencharentemaritime.fr /
www.chrono-start.com

ANNULATION ET REMBOURSEMENT : En cas de force majeure, de mesures "COVID", de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en

danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ASSURANCES : Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque non licencié d'être assuré personnellement. Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF.

RÈGLEMENT ET DROIT A L'IMAGE (la CNIL ET RGPD) : De part son inscription, Le coureur accepte le présent règlement et autorise le club « Athlétisme oléronais » à exploiter les photographies et films pris lors de la course à des fins publicitaires. Conformément à la loi « informatique et liberté », tout participant pourra exercer son droit d'accès aux données personnelles le concernant et les faire rectifier en contactant l'organisation par courriel : trail.fort.boyard@gmail.com

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : www.trail-fortboyard.fr ou nous contacter au 07 69 62 76 93